

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180306-58\_2018-DE

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

**N° 58/2018**

**OBJET** : Engagement de travaux d'assainissement supplémentaires (hors programmation du Schéma Directeur d'Assainissement) sur AUTERIVE : déconnexion et obturation des branchements de 3 bâtiments de la Cité Bel Air suite au projet de démolition de ces derniers, portés par l'Office Public de l'Habitat 31 et signature d'une convention de remboursement de frais liés à cette opération entre la Communauté de Communes Lèze Ariège et l'Office Public de l'Habitat 31

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

**ETAIENT PRESENTS** :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président indique que, Par courrier, en date du 11/01/2018, le service instructeur du PETR a sollicité la CCLA afin d'instruire la demande de Permis de Démolir référencée PD 31 033 18 GO 001 déposée par l'Office Public de l'Habitat 31 (OPH 31), dans le cadre de sa compétence en assainissement collectif public des Eaux Usées.

La phase travaux de démolition programmée au cours de l'année 2018 correspond aux 3 bâtiments en rose sur le plan réseaux annexé. Par conséquent, il conviendrait de procéder à la déconnexion et à l'obturation des 3 branchements concernés et connectés au collecteur principal, avant l'engagement des travaux de déconstruction sélective.

**Les travaux d'assainissement envisagés sont les suivants** :

- installation et repli de chantier,
- obturation des branchements sur les regards de visite : terrassement, dégagement manuel du tuyau de branchement, découpe du tuyau de branchement, colmatage au mortier à prise rapide dans le regard. Profondeur entre 1,10 m et 1,20 m.
- remblai en grave 0/20, grave émulsion et enrobé à froid.

Dans la mesure où ces travaux font partie intégrante de l'opération de déconstruction sélective et qu'ils ne sont donc pas réalisés dans l'intérêt du domaine public, l'OPH 31 s'engage à rembourser auprès de la CCLA le coût global correspondant (travaux et toutes autres charges afférentes). Ainsi, il est proposé d'établir une convention de remboursement des frais entre les deux parties (*convention annexée à la présente délibération*).

Le coût évalué de ces travaux est de 2000 € HT.

Considérant ces travaux non-inscrits à la programmation de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal de la CCLA, il est également proposé la modification de la programmation de ce dernier et l'ajout du coût estimatif des travaux correspondants au budget prévisionnel « Assainissement » 2018.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** la réalisation de ces travaux de déconnexion et d'obturation des 3 branchements desservant les bâtiments concernés par le projet de démolition portés par l'OPH31, sous maîtrise d'ouvrage CCLA au cours de l'année 2018, pour un coût estimatif de 2000 € HT, après consultation auprès de trois entreprises ;

**VALIDE** la modification de la programmation du Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal avec l'ajout de ces travaux et ajout du montant prévisionnel au budget prévisionnel 2018 « Assainissement » ;

**VALIDE** le projet de convention de remboursement des frais liés aux travaux susnommés entre la CCLA et l'OPH31 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe ;

**MANDATE** ce dernier à l'effet d'engager l'ensemble des formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS